REGLEMENT INTERIEUR DU GITE TERRES D'OPALE 2027

Pour que vous puissiez passer un excellent séjour dans notre petit cocon et en prendre soin, nous vous demandons de lire attentivement ce document qui comporte les règles principales du gite. Merci à vous !

Durée de location.

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation, indiquée dans votre contrat de location. Il ne peut y avoir un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

Arrivée et départ.

* Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi à partir de 18H00.
* Les heures de départ sont prévues le matin avant 11H00.
* Un état des lieux sera fait en début et en fin de séjour.
* Le temps consacré au ménage final doit avoir lieu le jour du départ avant l'heure limite.

Matériel fourni.

* Un kit est mis à votre disposition à votre arrivée (sacs poubelles, éponges, lessive, pastilles lave vaisselle, produits ménager, essuie-tout, papier hygiénique, sel, poivre, vinaigre, huile, …). Il n'y aura pas de renouvellement de ce kit lors de votre séjour.

Avant votre départ, merci de déposer les serviettes de toilettes, torchons et microfibres usagés dans les bacs à linge dans la salle d'eau. Les housses de couette et taies d'oreiller seront à enlevées et déposées près de chaque lit. Merci de laisser les alèses (protections) sur les matelas et les oreillers.

Utilisation des lieux.

* Merci de respecter l'intégrité des locaux (murs, sols, meubles, etc…) en les gardant en bon état et en veillant à leur propreté intérieure et extérieure.
* La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location.

Mais si la consommation est jugée excessive (au delà de 100l d'eau /personne/jour et de 7 kw/h /personne/jour), un paiement de charges supplémentaires sera demandé : Tarif 2027 + 0.0040 euros/l et + 0.45 euros du kw/h (les tarifs sont révisables)

* Bien fermer les portes à clés lors de toute sortie du gîte. De même, pensez à fermer chaque fenêtre en cas de sortie, ou de pluie (évitons la piscine intérieure) ;o)
* Pour votre sécurité, n'oubliez pas de fermer le portail de chaque départ. Cela engage votre responsabilité en cas de vol ou de dégradations.
* Veuillez fermer à clé systématiquement après utilisation les cadenas du coffre de rangement situé dans le jardin. Vous y trouverez le barbecue, le hamac et les jouets extérieurs pour les enfants.

Consignes de sécurité et de bienséance.

* Pour continuer à ce que le gîte soit un lieu de tranquillité, merci de ne pas faire de fête, ni de soirée, au-delà du nombre de personnes autorisé. Pas de feu par bougie à l'intérieur du logement.
* Par respect pour nos voisins (et pour vos voisins le temps de votre séjour, le bruit non contenu dans le gîte et dans le jardin n'est pas autorisé le soir après 22H00 et avant 7H00 du matin. En cas de conflit ou de plainte, suite à des troubles, une exclusion anticipée du logement est possible..
* Le logement est non fumeur à l'intérieur. A l'extérieur, se trouve un cendrier à votre disposition pour fumer dehors (en fermant les portes et les fenêtres) . Merci d'y jeter vos mégots et non dans le jardin .

* En cas d'urgence, veuillez avertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le SAMU, 17 pour la police, 112 pour les téléphones portables). Un extincteur est placé à côté de la machine à laver. Des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone sont installés dans le gîte pour votre sécurité (ils sonnent en cas d'alarme)
* Les locataires ont vérifié après de leur compagnie d'assurance qu'ils sont bien pris en charge par une protection responsabilité civile locative dite « villégiature » assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés, pour les dommages tels que incendie, explosion, dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même, un enfant, un animal et ce , durant la période de location. Une attestation d'assurance établie au nom du locataire pourra être réclamée au besoin.

Rappel : La propriétaire ne saurait, en aucun cas, être tenu pour responsable des accidents ou dommages qui pourraient survenir dans la propriété ou dans les manoeuvres d'accès ou de sortie de la location.
Pour la sécurité des enfants, et des animaux, le portail devra systématiquement être fermé.

Accueil des animaux.

* Pendant toute la durée du séjour, les animaux sont sous la responsabilité de leur propriétaire.
* Les propriétaires d'animaux veilleront à ce que les déjections canines soient quotidiennement ramassées dans les lieux extérieurs du logement et laissées dans la poubelle extérieure (prévoir des sacs à cet usage non fournis dans le gîte).
* En cas de chiens urinant pas sur les pots et murs à l'extérieur, un nettoyage rapide et complet s'imposera (avec le tuyau d'arrosage par exemple).
* Les animaux ne doivent jamais être laissés dans le logement en l'absence de leur propriétaire plus d'une demi-journée. Des services sont disponibles pour des absences plus longues. Merci de vous renseigner auprès de la propriétaire.
* Veuillez ne pas laisser les animaux monter sur le canapé ou les fauteuils sans protection (des protections sont disponibles dans le gîte pour mettre sur le canapé et les fauteuils. **Le lit est interdit même protégé**).
* Toute dégradation due à des animaux est à la charge exclusive du locataire propriétaire des animaux et sera déduite de sa caution.

Forfait nettoyage.

* Un nettoyage lors du séjour et à la sortie du logement est demandé au locataire pour prendre soin du gîte :

- les meubles et objets seront rangés et remis à leur place,
- la vaisselle sera lavée, propre et rangée (ustensiles de cuisine compris)
- les sanitaires (douche, lavabo, WC) sont rincés et ne présentent aucun dépôt.
- toutes les poubelles (cuisine, salle d'eau, WC) seront vidées en les déposant à l'extérieur dans les conteneurs dédiés.
- les appareils électroménagers seront nettoyés et rangés (les cafetières, four traditionnel et four à micro-onde, appareil à croque-monsieur, grille-pain, bouilloire, etc..)
- en cas de présence d'animaux, le canapé et les fauteuils sont aspirés.
- les sols sont aspirés dans toutes les pièces où ont les locataires ont été présents
- les équipements extérieurs sont rangés et rincés au besoin.

- Un forfait nettoyage est souscrit obligatoirement lors de la réservation au tarif de 40 euros. Il comprend le nettoyage par la propriétaire : du linge fourni (de lit, de toilette, de cuisine), lits faits, lavage des sols, lavage des vitres, dépoussiérage des meubles et décoration, désinfection des sanitaires (douche, lavabo, WC), désinfection du réfrigérateur et du congélateur, désinfection des matelas et tissus d'ameublement, nettoyage du poêle, entretien du jardin.

* Si le nettoyage dû par le locataire est défini comme insuffisant lors de l'état des lieux lors du départ ou après le départ du locataire, des frais de ménage supplémentaires de 40 euros seront déduits du dépôt de garantie.

* Dans le cas d'un logement laissé dans un état de particulièrement dégradé (sols; murs, vitrages, rideaux, etc…), un forfait de 250 euros sera directement déduit de la caution, en plus d'éventuels frais de remise en état.

Ordures ménagères.

* Des poubelles sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles de tri indiquées sur chaque poubelle et dans le classeur d'informations.
* Déposer les sacs poubelles dans les poubelles correspondantes à l'extérieur, près du portail.

Lors de votre départ, veuillez ne rien laisser dans les poubelles et les rendre propres.

Parking.

Deux voitures pourront stationner sur l'allée carrossable uniquement (ne pas se garer sur l'herbe svp)

Le poêle à granulés.

* Le poêle à granulés est à votre disposition pour le chauffage. Son utilisation nécessite que vous preniez connaissance du mode de fonctionnement dans le classeur des notices.

* Le pellet est inclus dans le tarif de la location. Des sacs de pellets supplémentaires peut être demandés au pris de 6,70 euros le sac de 15 kg (prix coûtant octobre 2026 - tarif révisable). Pour un séjour supérieur à 7 jours, nous renouvelons le pellet dans le poêle et dans la box de stockage.

* Un entretien rapide est à faire tous les 2 jours (cf. les consignes d'utilisation dans le classeur des notices). Si vous le souhaitez, la propriétaire pourra intervenir à votre demande lors de votre séjour pour effectuer cet entretien nécessaire au bon fonctionnement du poêle.

* Un pare feu est à votre disposition afin de sécuriser le poêle en marche (la vitre du poêle est chaude). Votre responsabilité est engagée lors de l'utilisation du poêle avec un public sensible (enfants, animaux)

L'entretien.

Lors de votre séjour (long ou court) , nous serons amenés à intervenir pour la tonte, l'arrosage des plantes, les poubelles à mettre dehors ou à rentrer. Vous en serez informés avant l'intervention par sms. Nous veillerons toujours au respect de votre intimité.

Barbecue.

* Le barbecue est à la disposition du locataire (stocké dans le coffre de rangement)
* Il devra être débarrassé de ses cendres, nettoyé et rangé dans le lieu de stockage (coffre de rangement extérieur) après avoir refroidi.

En cas de problème.

* En cas de panne ou de dysfonctionnement d'un équipement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation effectué ne saurait être pris en charge pour une intervention que vous auriez sollicitée sans notre accord.
* En cas de cas de sinistre ou dégradation, merci de le signaler durant votre séjour même si aucun dommage ne semble apparent.
* En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution à rendre en fin de séjour pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

Charte d'utilisation d'Internet

La législation oblige le loueur à informer le/la locataire sur les usages d'internet dans une location meublée.

Rappel de la loi ARCOM.

« Le locataire qui à l'accès à internet s'engage à ne pas utiliser cet accès à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans autorisation.

Le locataire est également tenu de se conformer à la politique de sécurité définie par le propriétaire ainsi qu'aux règles d'utilisation du réseau et du matériel informatique. »

Charte d'utilisation du réseau Wifi

Gîte Terres d'Opale.

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation de la connexion Wifi Gîte Terres d'Opale**.**

En particulier elle précise les responsabilités des utilisateurs, ce conformément à la législation et afin de permettre un usage normal et optimal de ce service Internet.

Le réseau Wifi Gîte Terres d'Opale.

Le gîte Terres d'Opale offre aux personnes disposant d'un appareil mobile équipé du Wifi la possibilité de se connecter gratuitement au réseau Internet.

Usage :

Les personnes souhaitant utiliser le réseau Wifi doivent obligatoirement se connecter au réseau **Gîte Terres d'Opale** et insérer le mot de passe fourni (voir cadre à côté de la télévision et dans le guide d'accueil).

L'accès est réservé aux personnes ayant un contrat de location et uniquement pendant la période de location.

Le réseau **Wifi Terres d'Opale** autorise la navigation sur Internet dans les conditions précisées ci-dessous.

Il permet également l'envoi de messages électroniques via différents logiciels.

Règles d'utilisation :

Chaque utilisateur est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait de cette connexion.

Il s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment :

- à ne pas divulguer le mot de passe du réseau à autrui
- à signaler tout problème avec le matériel au responsable de
- à utiliser les moyens mis à sa disposition conformément aux lois et réglementations en vigueur, et en particulier :

o ne pas consulter des sites à caractère raciste, pédophile ou incitant à la haine et à la violence.

o ne pas commettre de délits et actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes.

o à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

§ de masquer sa véritable identité

§ d'altérer, de modifier des données ou d'accéder à des informations

appartenant à d'autres utilisateurs du réseau

§ d'interrompre ou de perturber le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau

§ de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes

§ de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé

La connexion à Internet par un mineur se fait sous la responsabilité et la surveillance de la personne ayant conclu le contrat de location ou d'un adulte désigné par cette dernière. **Aucun filtre de contenu n'est installé.**

L'accès Internet étant mis gratuitement à disposition, il ne sera en aucun cas envisagé de réduction

sur la location en cas de non-fonctionnement ou de fonctionnement partiel.

Je soussigné (e) M. Me. Mlle.

…… ……. désigné (e) locataire, reconnais avoir pris connaissance des modalités du règlement intérieur du gîte Terres d'Opale et de la charte d'utilisation d'internet qui complètent les CGV et les accepte en l'état.

Date et signature avec la mention

« lu et approuvé »